

Modèle de convention de rupture de commun accord d'un contrat de travail

Entre les soussignés

-EMPLOYEUR

et

-TRAVAILLEUR

Il est convenu ce qui suit :

- 1) Les parties décident d'un commun accord de rompre le contrat de travail qui les lie à la date du À cette occasion, chacune des parties renonce à la réclamation à charge de l'autre d'une quelconque indemnité compensatoire de préavis.
- 2) (Éventuellement) L'employeur s'engage à verser au travailleur, au moment de son départ, un montant de € sur lequel il y aura lieu de procéder aux retenues sociales et fiscales.
- 3) (Éventuellement) En outre, il est convenu que
- 4) Chacune des parties reconnaît avoir reçu un original de la présente convention.

Fait en deux originaux à le

TRAVAILLEUR
Signature

EMPLOYEUR
Signature